

HONORAIRES D'AGENCE

ESTIMATIONS OFFERTES

TRANSACTIONS :

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

- Entre 0€ & 50 000€ 5 000 € TTC
- Entre 50 001€ & 210 000€ 10 % TTC
- Entre 210 001€ & 350 000€ 8 % TTC
- Supérieur à 350 001€ 6 % TTC

TRANSACTION IMMEUBLE /ENSEMBLE IMMOBILIER

- Supérieur à 1 000 000€ 7% TTC

LOCATIONS :

Suivant l'article 5 de la loi du 6 Juillet 1989 modifié par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « (...) Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et **demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable** de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 loi 89... Décret N°2014-890 du 1^{er} Août 2014). »

Baux Habitations :

- *À la charge du bailleur :*
 - 10 % TTC du loyer annuel hors charges inclus les dispositions de la loi ALUR soit :
 - 12 € / m² : honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction de bail.
 - 3 € / m² : honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée/sortie.
- *À la charge du locataire :*
 - 12 € / m² : honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail.
 - 3 € / m² : honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée/sortie.

Location box/parking/remise :

15 % TTC du loyer annuel hors charges + 368 euros de frais d'actes
À partager de moitié entre le bailleur et le locataire

Locaux commerciaux :

10 % TTC du loyer triennal à la charge du preneur

GUY HOQUET GESTION :

Prestations de base à la charge du propriétaire
Les taux sont appliqués sur les sommes encaissées du locataire.

- ◆ Mandat de gestion simple 7,00 % TTC
(Soit 5,85 % HT du quittancement mensuel)

Mise à jour : 13.11.15

MPM - 4 rue Béranger, 92240 Malakoff ☎ 01.46.57.70.26 - Fax : 01.46.57.13.58
EURL au capital de 8 000 € - R.C.S. NANTERRE 509.503.603.000.11 - CT 92/A/0253

En cas de non séquestre, la société MPM ayant déclaré son intention de ne percevoir aucun fonds, effet ou valeur, ne doit recevoir aucun fonds, effet ou valeur à l'exception de ses honoraires.

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.